**AVENANT AU CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE**

**RELATIF AU RÉGIME INDEMNITAIRE**

**DE M…………………………..**

**Entre :**

Le Maire (Président) de …………………………… (*préciser la collectivité)*

Et

Mme……………………………………….

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d’un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel dans la fonction publique de l’Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l’appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante du ……………………………… relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) comprenant l’indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise et le complément indemnitaire annuel,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certains dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le contrat à durée déterminée conclu le …………….,

Considérant qu’en application du principe de parité avec la fonction publique d’Etat, l’indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise (I.F.S.E.) est transposable à la fonction publique territoriale,

Considérant que les fonctions exercées et l’expérience professionnelle acquise par M……. ………………………………….. justifient le classement dans le groupe de fonctions 1 de la catégorie C,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :**

Les dispositions de l’article ……. du contrat de travail à durée déterminée visé ci-dessus sont modifiées ainsi qu’il suit :

 **« ARTICLE 3 : REMUNERATION**

Pour l’exécution du présent contrat, M…………………………. percevra une rémunération mensuelle sur la base du ….. échelon du grade de ……………………… de ………….., indice brut ……… majoré ……………….., l’indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, ainsi qu’une indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise (I.F.S.E.) d’un montant annuel brut de ……………………. €. Cette indemnité est versée mensuellement. Elle fera l’objet d’une modulation conformément aux critères adoptés dans la délibération et notamment l’absentéisme. »

**Article 2 :**

Les autres clauses du contrat initial restent inchangées.

**Article 3 :**

Le Directeur Général et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent et transmis au Président du Centre de Gestion du Jura.

**Article 4 :**

Le Maire/Président certifie sous sa responsabilité que le présent avenant peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

 Fait à ………………………….,

le

|  |  |
| --- | --- |
| Le Maire/Président,………………………………. | L’Agent,………………………………………. |